

# HISTOIRE LOCALE

NOUVELLE SERIE

L'étude des justices  
seigneuriales de son ressort

Ce livre est publié dans la collection *Monographies des villes et villages de France*, créée par M.-G. Micberth, qui compte plus de 3370 titres à ce jour. « Dans l'ancienne France, l'absence de moyens de communications faciles avait laissé à chaque pays sa physionomie particulière. On constatait même dans les institutions judiciaires de notables différences non seulement de province à province, mais encore de siège à siège. Il sera donc toujours intéressant de mettre en lumière les particularités d'une des nombreuses juridictions de l'Ancien Régime. C'est ce que nous avons tenté de faire avec cette monographie de la sénéchaussée de Châteauneuf-du-Faou, Huelgoat et Landeleau, dans laquelle nous avons cru devoir comprendre l'étude des justices seigneuriales de son ressort ; leur

FEUILLE PÉRIODIQUE D'INFORMATION - N° 1304 – 8 juin 2015

Bientôt réédité

## La sénéchaussée de Châteauneuf-du-Faou Huelgoat et Landeleau

par **Raymond Delaporte**

Un très bon bretonnant

Raymond Delaporte est né en 1878 à Châteaulin, dans une très riche famille propriétaire de plusieurs fermes. Après des études secondaires chez les jésuites à Saint-Xavier à Vannes, il partit à Paris faire son droit et étudia à l'École des chartes. Il fut mobilisé en tant que brancardier durant la Première Guerre mondiale. Partageant son temps entre son travail d'avoué et sa passion pour l'érudition à laquelle il consacrait ses nuits, Raymond Delaporte était un lecteur infatigable d'ouvrages touchant à l'archéologie bretonne et à l'histoire, s'intéressant tout particulièrement à la période révolutionnaire. Il étudia également les langues celtiques et il

semble qu'il fut un très bon bretonnant. Ses lectures étaient pour lui l'occasion de prendre de nombreuses notes et d'établir des fiches sur des sujets très variés. Au cours de ses veillées savantes, il captura un millier de papillons de nuit dont sa petite-fille fit plus tard don au musée d'histoire naturelle de Nantes. Raymond Delaporte est mort en 1945 à Châteauneuf-du-Faou. Il avait deux fils, Raymond, né en 1907 et Yves né en 1912. Tous deux jouèrent un rôle important dans le mouvement breton et particulièrement au Parti national breton. Ils conservèrent les archives de leur père et sa bibliothèque dont une moitié se trouve aujourd'hui à la médiathèque de Châteauneuf-du-Faou.



fonctionnement, en effet, en dépendait étroitement. Notre but n'a pas été d'étudier la compétence et la procédure des sénéchaussées et des juridictions seigneuriales de Bretagne en général (...) Nous avons simplement voulu examiner le fonctionnement d'une sénéchaussée et des justices seigneuriales de son ressort, avec toutes leurs particularités, en exposant autant que besoin les principes généraux sans lesquels on ne pourrait les comprendre. Dans le vaste champ des institutions judiciaires, il y a toujours quelque chose à glaner. »

### L'édit du 29 mars 1564

Raymond Delaporte consacre sa première partie à la formation de la sénéchaussée de Châteauneuf-du-Faou, Huelgoat et Landeleau. Il étudie les premiers possesseurs de ces seigneuries, depuis le VI<sup>e</sup> siècle avec les princes du Poher (Conomor, Alain Barbetorte), les comtes de Rennes, les vicomtes de Léon au XIII<sup>e</sup> siècle, l'entrée dans le domaine ducal ; puis leurs institutions (les châtelains, les gouverneurs, les juges et les receveurs, le procureur, les familles des officiers de justice, le nombre de sergents et de notaires) et enfin la création des présidiaux et l'édit du 29 mars 1564 (incorporation de la sénéchaussée au siège de Carhaix, la réapparition de la cour de Châteauneuf durant les guerres de Religion, la réunion des cours de Châteauneuf, Huelgoat et Landeleau). La deuxième partie évoque la sénéchaussée de Châteauneuf-du-Faou, Huelgoat et Landeleau aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : les limites du ressort et les conflits de juridictions qui engendrèrent la variation de ces limites ; la fusion des trois sièges, les audiences (leur aspect et leur périodicité) et les généraux plaids (leur nature et leur physionomie) ; les affaires civiles ; les affaires criminelles ; la compétence administrative et les affaires de police ; les officiers de la sénéchaussée. La troisième partie a pour sujet les justices seigneuriales aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Elle présente les justices seigneuriales et le pouvoir souverain, avec l'état des justices seigneuriales du ressort ; le fonctionnement et la compétence ; les officiers des justices seigneuriales. La quatrième partie traite de la suppression de la sénéchaussée et des justices seigneuriales avec les élections de 1789 et les dernières audiences. L'auteur complète son étude par une carte au 1/80 000 donnant l'état de la sénéchaussée et des justices seigneuriales de son ressort au XVIII<sup>e</sup> siècle.

**MONOGRAPHIES DES VILLES  
ET VILLAGES DE FRANCE**

**UNE COLLECTION UNIQUE  
EN FRANCE DE 3375 TITRES**

**29 TITRES SUR  
LE FINISTERE**

**Renseignements au  
03 23 20 32 19**

# LA SÉNÉCHAUSSÉE DE CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU HUELGOAT ET LANDELEAU

Le territoire qui devait former plus tard le ressort de la sénéchaussée de Châteauneuf-du-Faou et annexes faisait partie du pays de Poher. Au VI<sup>e</sup> siècle, le célèbre prince Conomor étendit sa domination jusqu'aux rivages de la Manche ; mais après sa mort, ses domaines furent démembrés et une partie fut partagée entre le Léon et la Cornouaille. Les princes du Poher jouèrent un rôle important au X<sup>e</sup> siècle grâce notamment à Alain Barbetorte qui contribua à secouer le joug des Normands. Vers cette époque, les seigneuries de Huelgoat, de Landeleau et de Châteauneuf-du-Faou dépendaient de cette vicomté. Elles passèrent ensuite dans différentes mains avant d'entrer dans le domaine ducal. Les trois châtellenies avaient une faible importance et elles furent unies, semble-t-il, de bonne heure, dans une administration commune, tout en conservant leur autonomie vis-à-vis des deux autres. Entre 1660 et 1680, Châteauneuf dont la situation était plus avantageuse et l'agglomération plus grande devint le lieu ordinaire de la justice. Chef-lieu de la sénéchaussée, la ville devint la résidence des procureurs et des huissiers, le lieu des audiences et des plaids généraux. Au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'auditoire de Châteauneuf était dans un délabrement presque complet. La prison qui y était attenante ne valait pas mieux. Un local fut donc loué à l'année pour servir d'auditoire et de prison. Le propriétaire se contentant de percevoir le loyer, en 1775 la situation devint lamentable : par une rue infecte on parvenait à la salle d'audience dans une chambre ordinaire dont le parquet était vermoulu et les enduits dégradés, la garniture des sièges des juges et du procureur pourrissait et une tapisserie en laine semée de fleurs de lys était usée jusqu'à la trame. La procédure ne se déroulait pas toujours d'une façon régulière et de nombreuses difficultés venaient en retarder le développement. Les accusés, laissés libres après la plainte jusqu'à ce qu'ils fussent suffisamment *chargés*, essayaient par tous les moyens d'empêcher les témoins de parler. Parfois ils tâchaient de les gagner par des libations ou des repas, mais le plus souvent ils avaient recours à l'intimidation. Les juges faisaient parfois appel à des experts dont le talent n'était souvent pas à la hauteur de leur zèle. Des exhumations étaient ordonnées pour visiter les cadavres lorsque la mort ne semblait pas naturelle. En 1729, Marie Paugam dut toucher le corps exhumé de sa prétendue victime : elle s'exécuta « en priant Dieu de faire que ce cadavre donna quelque marque sy jamais elle lui avoit fait aucun mal ».

Rédition du livre intitulé *La sénéchaussée de Châteauneuf-du-Faou, Huelgoat et Landeleau et les juridictions seigneuriales du ressort*, paru en 1905.

Réf. 1844- 3375. Format : 14 X 20. 250 pages. Prix : 33 € Parution : juin 2015.

Vite, commandez dès aujourd'hui cet ouvrage (attention tirage limité) à l'aide du bulletin ci-dessous  
XXXXX

Retrouvez  
**LE LIVRE  
D'HISTOIRE**  
sur Internet...  
www.histoire-locale.fr



*Bulletin  
de  
souscription*

**Le Livre d'histoire**

à retourner à : 17, rue de la Citadelle  
02250 Autremencourt  
Tél. 03 23 20 32 19



Parution juin 2015  
1844-3375

Nom .....

Adresse .....

.....

.....

### JE CHOISIS MON MODE DE PAIEMENT

Par chèque bancaire  Par C.C.P.  Par mandat  Par carte bancaire

N° | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Notez les 3 derniers chiffres  
du n° situé au verso de  
votre carte bancaire.

| | |

Signature (obligatoire):

Expirant le:

Téléphone (obligatoire):

Date: ..../..../201..

Je commande « CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU, HUELGOAT » :

..... ex. au prix de 33 €

FRAIS DE PORT : 1 ex. 5.50 € - 2 ex. 7 € - 3 ex. 8 €.....

Je souhaite recevoir votre catalogue général 2015 (414 pages)

- 3 345 titres disponibles - 30 000 villages traités (10 € de participation aux frais).....

Fait à....., le.....

**TOTAL :**

**TIRAGE LIMITÉ ET NUMÉROTÉ. Prix justifié.**

MERCI POUR VOTRE COMMANDE

Règlement par chèque postal ou bancaire, mandat, à effectuer au nom de : Le Livre d'histoire.